

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés :** Fabien CAILLER, Christine NADALIE

Concerne : 10-21 Extension des locaux de la Communauté de Communes – Choix du maître d'oeuvre – Décision

Par délibération 10-04 du 28 janvier 2010, vous avez décidé de lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'extension du bâtiment administratif de la Communauté de Communes. Cinq cabinets ont été consultés :

- BPM
- EPURE
- LOISIER
- Atelier d'architectes MAZIÈRES
- RAGUENEAU et ROUX

Le retour des propositions a été fixé au 16 mars.

Deux cabinets ont répondu à cette consultation.

Suite à l'ouverture des plis, le 19 mars, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour et a décidé, après analyse des offres, de confier la maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment administratif de la Communauté de Communes à l'Atelier

d'architectes MAZIÈRES, pour un montant de DIX HUIT MILLE Euros H.T., soit VINGT et UN MILLE CINQ CENT VINGT HUIT Euros T.T.C..

Il vous est proposé de suivre cette décision et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les papiers afférents à ce marché.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

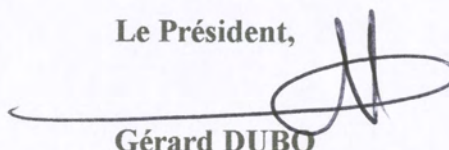
► **décide** de retenir l'Atelier d'architectes MAZIÈRES pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'extension du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, pour un montant de DIX HUIT MILLE Euros H.T., soit VINGT et UN MILLE CINQ CENT VINGT HUIT Euros T.T.C..

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les papiers afférents à ce marché.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop and a vertical stroke.

Gérard DUBO

Acte à classer

DL10-21

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-03-29T14-04-12.00 (MI22593743)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DL10-21-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Extension locaux CdC - Choix du maître d'oeuvre

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine priveActe : [10_21.PDF](#)Pièces jointes : [10_21.PDF](#)

Préparé	Le 29/03/10 à 14:00	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 29/03/10 à 14:04	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 29/03/10 à 14:28	